

A la suite des démissions des titulaires, le Grand Conseil met au concours les postes suivants:

2 Juges cantonaux

Conditions:

Titulaire d'un brevet d'avocat. Les titulaires d'une licence, d'une maîtrise, d'un doctorat en droit ou d'un titre académique équivalent sont éligibles s'ils peuvent se prévaloir d'une expérience pratique suffisante.

Langue maternelle:

Française, avec de bonnes connaissances de la seconde langue officielle.

Entrée en fonction:

1^{er} juin 2015 ou à convenir.

Cahier des charges et traitement:

Pour l'essentiel, les devoirs du juge cantonal sont définis dans la législation sur l'organisation de la justice. Des renseignements complémentaires, notamment sur le traitement, peuvent être obtenus auprès du Secrétariat général de la justice valaisanne (tél. 027 606 53 40).

Votre postulation incluant un curriculum vitae, copie de vos diplômes, attestations et extraits du casier judiciaire et de l'office des poursuites, doit être adressée sous pli recommandé, avec la mention «juge cantonal», au Service parlementaire, Grand-Pont 4, 1951 Sion, **jusqu'au 2 janvier 2015** (date du timbre postal).

La secrétaire de la Commission de justice
Séverine Roubaty

Sion, le 12 décembre 2014